

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6427>



# Du 1er au 8 décembre, je vote

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Instances académiques - Elections professionnelles 2022 -



Date de mise en ligne : jeudi 10 novembre 2022

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

Le vote électronique se déroule sur toute la période, du 1er au 8 décembre, mais **le mieux est de voter dès le début**. Vous pouvez le faire sur tout matériel accédant à internet : **ordinateur, tablette, smartphone**.

Un ou plusieurs **ordinateurs dédiés ont été installés dans votre établissement**.

# Les 3 étapes du vote

## J'ouvre mon espace électeur

- Cliquer sur le lien à usage unique reçu sur votre adresse académique.
- Choisissez un mot de passe personnel, en respectant les consignes données : nombre de caractères et 4 sortes de caractères (minuscules, majuscules, chiffres, caractères spéciaux). Retenez bien ce mot de passe, en le notant tout de suite sur un agenda ou sur votre téléphone, ou les 2 !
- Choisissez une question défi (la plus simple pour vous) et saisissez la réponse.
- Vous pouvez alors accéder à votre espace de vote, voir les scrutins auxquels vous allez participer, lire les professions de foi, consulter les listes et voter !

## Je clique sur « Je vote »

En cliquant sur « je vote » vous accédez à la liste des votes qui vous concernent. Vous devez saisir votre « code de vote », celui qui est sur la notice de vote et que vous avez photographié avec votre téléphone.

## Je choisis le sigle FSU

- Non titulaire : je fais 3 fois la même démarche : choisir le scrutin, cliquer sur le signe FSU, confirmer mon choix et demander une preuve de vote pour l'imprimer ou l'enregistrer.
- Titulaire : je fais 4 fois la même démarche : choisir le scrutin, cliquer sur le signe FSU, confirmer mon choix et demander une preuve de vote pour l'imprimer ou l'enregistrer.
- Stagiaire : je fais 2 fois la même démarche : choisir le scrutin, cliquer sur le signe FSU, confirmer mon choix et demander une preuve de vote pour l'imprimer ou l'enregistrer.

A la moindre difficulté, contactez la [section académique SNES](#) ou votre section départementale qui saura vous aider.

*Post-scriptum :*

[Les propositions de la FSU pour le 2nd degré](#)

